

PROTOCOLE D'ETABLISSEMENT RFO-GUYANE

Relatif au règlement du contentieux sur la prise en compte des poly-compétences

Entre

La Société Nationale Réseau France Outre-Mer, Direction Régionale de Guyane,

Et

Les organisations syndicales soussignées

Considérant la volonté commune d'encourager l'exercice de poly-compétences permettant aussi bien, aux collaborateurs, de mieux gérer leur carrière, en s'ouvrant à des disciplines proches ou différentes de leur corps de métier, qu'à la station, de bénéficier des multicompetences.

La Direction prendra en compte les expertises et les polycompétences mises en œuvre par certains collaborateurs. Ceci conduira à proposer une enveloppe de mesures prenant en compte tant les effectifs de la station que les polycompétences exercées.

Ce dernier critère conduira à prendre en compte et proposer 6 mesures spécifiques en commission paritaire régionale en 2006, étant entendu que les collaborateurs concernés pratiquent une ou plusieurs des compétences décrites en annexe.

Cette disposition ne fera pas obstacle à la prise en compte des autres critères qui prévalent, par ailleurs, dans l'examen des mesures fonctionnelles et pécuniaires.

 S. 11-5

Annexe

Etant entendu que

- La polycompétence est définie comme la capacité d'un exploitant à accomplir sur ses propres outils de fabrication, en plus des activités de son cœur de métier, celles d'un autre corps de métier.,
- La polyqualification est la capacité d'un exploitant à accomplir des activités sur des outils de fabrication différents de ceux de son cœur de métier.

Les critères - non exhaustifs - pris en compte sont :

- Le titrage pendant le montage
- La conception de l'habillage par les monteurs
- La double pratique du montage et de la diffusion lors des videotransmissions d'Ariane
- L'expertise et la compétence sur les prises de son élaborées
- Le multilinguisme
- Le tournage en équipe légère sans opérateur de prise de son,
- Le découpage des tournages sans réalisateur,
- L'exploitation des régies Radio et TV
- La pratique du reportage et production Radio et TV
- Le mixage TV par les OPS Radio

Fait à Rémire-Montjoly le 9 juin 2006

La Direction Régionale

Les Organisations Syndicales

C.F.D.T.

C.F.E. / C.G.C.

C.F.T.C.

F.O.

UTG - CSA

S.G.J. / F.O.

S.N.J.

S.N.J. / C.G.T.

S.N.P.C.A. / C.G.C.

ANNEXE au *Protocole d'accord relatif au règlement du contentieux sur la valorisation des éléments variables de salaires et à la prise en compte des polyvalences*

LISTE DES COLLABORATEURS CONCERNES (*)

1. CHARLONG Charles
2. DE FREITAS Clive
3. MATHURIN Serge
4. NOKO Rollin
5. ONOZO Michel
6. ALAIS Jean-Yves
7. BELLAY Ingrid
8. INNOCENT Mario
9. LATIDINE Athys
10. LOE-MIE Mylène
11. MARIE-JOSEPH Sony
12. MARCHAL Annie
13. NERIN Karla
14. CHEN KUO CHANG Sylvian
15. DEROCHE Olivier
16. DYVRANDE Jean-Claude
17. GOLITIN Stéphane
18. JONNAIS Gilles
19. LARZABAL Frédéric
20. LONY Darius
21. MINFIR Joséphine
22. PESLIER Michel
23. THOMAS Patrick
24. TOUSSAINT Paul
25. GARRETT Olivia
26. METREAU Yves
27. MONTGENIE Michel
28. NUGENT Maurice
29. PERSAUD Sylvio
30. ULRIC Cyr
31. VIVIES Thierry
32. ZAMOR René
33. BEHARY LAUL SIRDER Monique
34. MANGUER Micheline
35. PREVOT Claudine
36. NESTOR Beaithe
37. VALERIUS Véronique
38. YACANA Pascal
39. FALGAYRETTES Christian
40. GREGOIRE Valérie
41. LAPORTE Christiane
42. OZON Anne-Marie
43. PARADIS Pierre-Ange
44. LHUERRE Rosange
45. JOUBRAN Jacqueline
46. FIRMIN Victor
47. RAHIM Zainal

(*) collaborateurs recrutés avant le 1^{er} janvier 2005

 S 125